Le projet de loi approuve un Protocole additionnel au Protocole signé le 4 décembre 2006 à Perl entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le „Landkreis Merzig-Wadern“ sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers, ainsi que les dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“.

Au vu du succès que connaît l’offre scolaire du Schengen-Lycée, il est de mise de donner à un maximum d’élèves la possibilité d’en profiter. A cette fin, il y a lieu de revoir dès à présent la taille de l’immeuble abritant ce lycée. De ce fait, le projet de modernisation et d’extension de l’immeuble actuel a dû être réexaminé complètement, avec comme conséquence évidente que le coût total de 12 millions d'euros pour les travaux initialement prévus doit également être reconsidéré